

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts
Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur.

BUREAU ET ATELIER: RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

5ième ANNEE

JOLIETTE, JEUDI 23 AOUT 1888

No 3

No. 8

LES DRAMES DE LA VIE ET DE LA MORT

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE V

Marthe ne retourna plus à Saint-Denis, pendant un mois elle habita l'appartement de son oncle, Robert chaque soir y venait lui redire ce qu'il avait déjà dit la veille; langage toujours le même, et cependant toujours nouveau, paroles émues, projets égoïstes dans leur générosité, serments parfois téméraires. Fleurs de jeunesse! le temps vous emporte dans son tourbillon; mais vos semences fécondes tombent au sein des jeunes générations et vous renaissent de vous-mêmes, toujours aussi fraîches, aussi belles. Il fallut cependant prendre les décisions importantes que la vie comporte, arrêter les conditions dans lesquelles les jeunes gens entreraient dans leur nouvelle existence. Elles furent débattues en présence du bon général qui, plein d'inexpérience, rêvait pour sa nièce le luxe et la vie facile que donne eule la fortune.

Marthe plus sensée ne demandait qu'une existence modeste pour abriter son bonheur. Robert sans en rien dire songeait à un avenir brillant où la renommée, la richesse viendraient couronner son travail et remplacer les humbles débuts du commencement.

— Eh bien! demanda un soir le général, vos plans sont-ils définitivement arrêtés? puisque décidément vous ne voulez pas de mon hospitalité.

— Oui, mon oncle, répondit Marthe.

— Un vrai nid, général, reprit à son tour Robert, un nid un peu haut, mais par cela même, moins à la portée des envieux et des importuns.

— Et où perchez-vous?

— Presque dans les arbres du Luxembourg, au milieu des ramiers, des oiseaux familiers que vous connaissez, à toucher les thyrses qui bourgeonnent au sommet des marronniers.

— C'est très poétique, mais un peu élevé; vous n'avez pas songé, dans vos rêves égoïstes, au nombre de marches infligées à ma vieille amitié.

— Nous les éviterons, cher oncle, en venant chaque jour vous remercier de notre bonheur.

— Mais pourquoi êtes-vous allés loger au diable, et si loin du centre des affaires?

— Parce que Robert est tout près de l'usine dans laquelle il entre aujourd'hui même comme ingénieur?

— Et que fait-on dans ton usine, monsieur l'ingénieur.

— De bien modestes travaux, on y transforme le fer en mille objets usuels, vulgaires, et, par cela même, d'une grande consommation.

— Et il faut pour cela la science d'un ingénieur?

— Non, à la rigueur, observa Robert contrarié et un peu honteux de l'insistance du général, mais il est utile et souvent avantageux de créer des machines, un outillage qui dispensent de la main d'œuvre et permettent de faire en grand ces objets qui ne procurent le gain que par leur nombre.

— En profitas-tu, au moins?
— Hélas! non, j'ai des appointements fixes, pour le moment du moins, plus tard on me promet de m'intéresser dans les affaires de l'usine.

— Et cette usine a un patron? demanda M. de Livoy avec quelque dédain.

— Oui, un ancien contre-maître sans instruction, mais intelligent, comprenant les affaires; il s'est enrichi en appelant la science à son aide.

— Mais, mon ami, tu ne resteras pas toujours là, reprit le général, qui ne s'était pas aperçu de l'amertume avec laquelle Robert avait prononcé ces derniers mots; un garçon de ta valeur a besoin d'un autre théâtre pour donner tous ses moyens.

— Il nous suffit, dit Marthe intervenant à propos, car elle lisait dans les yeux du jeune homme une impatience mal déguisée sous l'apparence du calme. Aujourd'hui, cher oncle, nous songerons à capotter notre nid, si ce n'est pas avec des fils de soie et d'or, plus brillants que commode, nous nous contenterons de la laine et du coton, matières souples et modestes. Vous nous accompagnerez pour choisir l'ameublement?

— Volontiers, mais à une condition, c'est que tu choisiras à ton goût, me laissant le soin de régler les frais de ton premier établissement.

C'était ainsi, au milieu d'une douce intimité, que se passèrent les quelques jours qui séparaient Marthe de son mariage; elle apprit à connaître quels sentiments généreux cachait le caractère léger, un peu enfant du général, elle étudia mieux Robert et, sous la nature ardente, enthousiaste de son fiancé, elle découvrit, au milieu de ses qualités naturelles, une ombre qui grandissait sans cesse; l'absence de convictions où se retrempe les grands caractères; avec quelles forces lutterait-il contre un moment de faiblesse ou d'entraînement, se demandait-elle parfois, non pas qu'elle eût rencontré chez Robert des idées ou des principes contraires aux siens, ou même ce dédain systématique des hommes jeunes de notre époque pour les délicatesses de l'âme et du cœur; non, c'était quelque chose de vague, d'insaisissable, un ennemi invisible qu'elle redoutait d'instinct, ne sachant quelles armes employer pour la vaincre, ne voyant quelle place choisir pour le frapper; parfois il lui apparaissait sous la forme de l'indifférence pour ce qui passionnait son âme pieuse et croyante, souvent il se cachait sous le masque de l'indulgence excusant ce que son cœur délicat flétrissait, enfin dans ce monde qu'ils parcouraient ensemble avec les ailes de l'imagination et de l'espérance, faisant sur leur route ample moisson de fleurs, il était un terrain sur lequel ils ne se rencontraient pas.

Marthe ne connaissait rien de la vie, la société ne lui étant apparue qu'au delà des murs de sa pension; néanmoins sa raison avait été mûrie de bonne heure par l'adversité. Elle était encore tout enfant lorsque son père, un brave marin, disparut dans une tempête avec le bâtiment qu'il commandait, et sa mère, n'ayant plus de larmes pour le pleurer, suivit bientôt son mari, laissant sa fille sous la protection de son frère, M. de Livoy; mais que pouvait un homme, un militaire soumis à toutes les exigences de sa carrière pour surveiller l'éducation d'un enfant?

Il plaça sa nièce dans la maison impériale de Saint-Denis, la confiant aux soins d'une amie, la surintendante baronne de B... C'est dans ce milieu, demi mondain, demi monastique, que la jeune fille grandit à l'ombre séculaire des grands arbres du parc, sous les galeries du cloître, à l'abri des hautes murailles de la cathédrale, sans que le parler s'ouvrit jamais pour elle, apportant avec les bruits du dehors les caresses d'un parent, les causeries d'un ami. Les vacances se passaient au milieu de quelques enfants, comme elle orphelines et plus isolées encore, dans ces grandes constructions désertes, qui semblaient avoir vieilli tout à coup depuis qu'elles ne redisaient plus les cris, les yeux bruyants de leurs compagnes. D'une nature douce, aimante, Marthe subit l'influence du milieu triste, sévère dans lequel se passèrent ses jeunes années, renfermant en elle-même ses charmantes qualités, les condensant pour ainsi dire, afin de les porter tout entières vers une piété fervente et un ardent amour pour l'étude.

Parfois, au récit de ses amies, des éclaircies lumineuses, brillantes, venaient-elles à s'ouvrir en dehors des murs de Saint-Denis, ce coin de ciel bleu se refermait bien vite, comme s'il n'eût pas été fait pour elle.

Mme de B..., avec son expérience du monde et celle des jeunes filles qu'elle conduisait à des destinées si diverses, ne chercha pas à détourner Marthe du côté sérieux par lequel ce jeune cœur prenait la vie, sachant qu'il suffisait au bonheur de la femme de goûter les joies du devoir accompli dans toutes les positions où la Providence peut la placer; du reste l'avenir de sa protégée paraissait tout tracé; belle, mais trop modeste pour en tirer avantage, elle n'avait pas l'espoir que ses seuls mérites lui attirassent ces distinctions dont les grandes élèves s'entretenaient quand l'ombre descend des arbres séculaires; car toutes comptent plus ou moins sur l'arrivée de quelque bon génie sous la forme de quelque prince charmant, ou mieux d'un homme riche, haut placé qui devra, dans un jour prochain, transformer le rêve en réalité.

Non, pour Marthe l'avenir devait s'envisager dans la position calme, indépendante, studieuse que la Légion d'honneur réserve à ses élèves les plus distinguées; la jeune fille le comprit si bien que désormais tous ses efforts tendirent sans secousses et sans défaillances vers le but où elle était arrivée. La femme, mieux que l'homme, sait borner ses désirs, restreindre sa vie au cadre tracé par le devoir, quel que modeste qu'il soit, pourvu que les joies du cœur y trouvent leur place.

Marthe renferma les élans de son âme sensible dans l'échange des amitiés de son âge, dans les pratiques d'une piété douce, éclairée. Elle vivait heureuse et tranquille quand la Providence lui montra les horizons d'une autre destinée.

Ce fut donc à Mme de B... qu'elle

le revint, peu de jours avant son mariage, pour dire un dernier adieu à ses compagnes et confier les impressions qui menaçaient de troubler son bonheur.

La surintendante l'écouta avec l'aimable, qui connaît le monde; aussi quand elle eut terminé, lui prenant les deux mains et l'attirant sous son regard intelligent et ferme, elle lui demanda:

— Mon enfant, aimez-vous réellement votre fiancé? vous sentez-vous des la première heure le courage de lutter pour son bonheur et le vôtre?

— Oui, madame.

— Eh bien! je vais vous dire ce que je tairais à quelques-unes de vos amies, moins sérieuses, plus légères; elles ne me comprendraient pas.

Le mariage est la chose de ce monde à la fois la plus douce et la plus terrible, suivant la manière dont on l'envisage; dans cette institution créée par Dieu même pour le bonheur des humains, la femme est appelée à remplir un sacerdoce, un apostolat, oui, un sacerdoce par la pureté de ses mœurs, la sainteté de sa vie; un apostolat, par l'exemple éloquent de ses vertus. Je ne sache rien qui soit aussi sublime que le spectacle de la femme, de la mère, forçant au respect ceux mêmes qui ne la comprennent pas.

Vous redoutez l'indifférence de votre fiancé et son absence de convictions religieuses? A vous Marthe de lui montrer que notre religion est aimable; votre mari reviendra vers elle le jour où il s'avouera que tout le bonheur qu'il tient de vous c'est à elle qu'il le doit.

(A continuer.)

Commerce et Agence.

M. Ouézime Chevalier, marchand épicer et commerçant de Joliette, a pris ces jours-ci une agence pour la vente d'instruments aratoires de toutes les sortes, de la manufacture Massey Manufacturing Co., de Montréal.

Il profite de cette occasion pour avertir le public, qu'excepté les liqueurs, il continuera le même commerce que par le passé, c'est-à-dire vendra toujours des épiceries et des provisions, fleur thé, lard, etc., etc., achètera comme avant le foin et tous les grains au prix du marché.

De plus, on trouvera toujours chez lui toutes les espèces de bois de chauffage.

Il invite donc ses amis et ses pratiques à lui rendre visite, certain qu'il est en état de les satisfaire tant sur la qualité de ses articles de commerce que sur le prix.

Ceux qui ont besoin d'instruments aratoires pourront s'adresser à lui en toute confiance, car il représente ici une des manufactures les plus en renom. Le SEMOIR BEAVER perfectionné surtout qui sort de cet établissement est incomparable, le plus solide et parfait qu'on puisse désirer.

Il en aura toujours chez lui pour montrer aux acheteurs ainsi que pour les autres instruments.

Une visite donc et vous n'aurez pas à le regretter.

Place d'affaires rue DeLaraudière No 39 3m c.m.

AVIS

Les héritiers de feu C. P. Charland, en son vivant Eccl., avocat de Joliette, offrent en vente les propriétés de la succession de ce dernier, savoir:

10. La magnifique résidence du dit feu C. P. Charland, située à St Charles Borromée, à quelques pas de la ville de Joliette, contenant 7 arpents en superficie, No. 214 du cadastre.

20. Une terre située en la paroisse de St Charles Borromée, 2ième Rang Lachaloupe, mesurant 37 arpents en superficie, No. 108 du cadastre.

30. Une maison en bois, lambrisée en briques, à 2 étages, 4 logements, située sur la rue St Louis No. 83 & 83a.

40. Une maison en bois située sur la rue St Louis en face de l'Ecole St Charles, No. 80 du cadastre.

50. Trois lots vacants sur la rue Manseau, No. 174, 175, 181.

60. Une terre située en la paroisse de St Patrick de Rawdon, 5 arpents de largeur sur 15 arpents de profondeur, tout en bois debout.

Titres parfaits. Conditions avantageuses.

S'adresser à
D. Désormiers,
J. A. Charland,
Exécuteurs Testamentaires de feu
C. P. Charland.
Joliette, 3 juillet 1888.
no 48, 5j b.m.

Abonnez-vous à l'Étoile du Nord, seules 50 cts. par année.

AVIS.

Mme Vve GEORGE GILMOUR offre en vente les propriétés suivantes, savoir:

10 Un terrain situé en la paroisse de St-Thomas, connu sous le No 461, en la concession Lachaloupe, avec une bonne bâtisse en pierre contenant un MOULIN A FARINE, UN MOULIN A CARDER, FOULER ET PRESSER, ET POUVOIR D'EAU, Etc., Etc.

20 Un autre terrain situé au Nord-Est de la rivière Lachaloupe, paroisse Ste-Elisabeth connu sous le No 140.

30 Un lot de terre situé en la ville de Joliette connu sous le No 502, Domaine, au Nord-Ouest de la rue DeLaraudière.

40 Un autre lot de terre situé en la dite ville de Joliette, connu sous le No 503, domaine, au Nord-Ouest, rue DeLaraudière.

50 Un terrain de figure irrégulière situé en la dite ville de Joliette, connu sous le No 349, domaine au Nord-Ouest de la rue Notre-Dame et Sud-Est de la rue de Ladaudière.

60 Un emplacement situé au même lieu, connu sous le No 505, sans bâtisse.

70 Un autre emplacement situé au même lieu, connu sous le No 400, étant bâti D'UNE MAISON ET AUTRES DÉPENDANCES, ÉTANT LA BELLE RÉSIDENCE DE MME GILMOUR.

80 Les emplacements situés au même lieu, connus sous les Nos 344, 345 et parti du No 346 et partie du No 347 et No 348 au Nord-Ouest de la rue Notre-Dame.

90 Un terrain situé au même lieu, connu sous le No 525, ci-devant héritiers McGill.

100 Une terre de figure irrégulière située au même lieu, connue sous le No 530, voisin de Mr Anthony Laporte ci-devant Mr Elio Côté.

110 Un lopin de terre de figure irrégulière situé au même lieu, connu sous le No 531 étant la partie de la terre ci-dessus, depuis la rue des Carrières, ou chemin du vieux moulin à aller à la rivière l'Assomption.

120 Un emplacement situé au même lieu, faisant partie du No 574: bâti D'UN MOULIN A CARDER, FOULER, PRESSER ET TEIN. DRE, avec pouvoir d'eau, etc, étant le moulin exploité actuellement par Mme Gilmour; ce moulin est en très bon ordre, ainsi que les autres propriétés ci-dessus offertes en vente.

Titres parfaits, conditions faciles. S'adresser à Joliette à Mme Vve GILMOUR ou à A. MAGNAN, N. P.

No 70, 19 juil c.m.

L'ETOILE DU NORD

Administrée et publiée par
ALBERT GERVAIS.
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Rue Manseau, Joliette, P. Q.
ABONNEMENT
Pour une année.....50cts
" 6 mois.....25cts
Strictement payable d'avance.
La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD

JOLIETTE, JEUDI 23 AOUT 1888

L'École sans Dieu.

L'impie a réussi à établir des écoles où l'on évite avec un soin tout particulier de faire ou de dire quoi que ce soit qui puisse réveiller dans les jeunes âmes les moindres idées religieuses. Les fruits d'un tel système se montrent de plus en plus abondants et effrayants; l'histoire des crimes et des causes criminelles en fournit des exemples frappants. Nous allons citer un cas dont nous trouvons les principaux traits dans la *Semaine Religieuse* de Montréal.

Il s'agit d'un jeune homme de 21 ans, que son père avait empêché de faire sa première communion, et qui lancé dans la voie du vice, se rend coupable d'un meurtre, et touché de la grâce, se convertit en prison, et fait sa première communion le jour même où il pètit sous le couperet de la guillotine.

Comme il l'a dit lui-même, il n'était pas né pour finir si mal; Dieu lui avait donné tout ce qu'il faut pour faire un honnête homme; mais son père lui répétait souvent qu'il ne voulait pour lui que l'école laïque, sans prêtre et sans religion.

A l'âge de 12 ans, l'enfant ayant voulu se faire inscrire pour aller au catéchisme, le père défendit au directeur de l'école de donner suite à cette sottise.

Un jeudi, le prêtre qui faisait le catéchisme étant venu à l'école pendant une récréation, remarqua cet enfant et lui dit: "Et toi, mon enfant tu ne viens pas au catéchisme?" — "Papa ne veut pas, répondit l'enfant, il dit que ce sont des bêtises." Le prêtre à qui cet écolier paraissait ouvert, intelligent, ardent, demanda à voir le père, et dès le soir même, l'enfant lui ouvrait la porte de la maison avec un désir sincère de voir son père changer de résolution. Il n'en fut rien, le bon abbé se retira bien triste, et fit en passant une caresse à l'enfant.

Cette persistance du père fut comme un signal pour le malheureux fils: des ce jour il se moqua de ses meilleurs camarades, ne suivit d'autre loi que son caprice, et n'eut plus de respect pour personne. Son père, il est vrai, avait fait sa première communion, mais il disait que c'était inutile pour un garçon, et qu'il suffisait d'être un honnête républicain.

Un jour que son père lui avait donné un soufflet, le jeune homme, alors âgé de 15 ans, quitta la maison paternelle, s'unit à une société de voyous, qui se méprisait les uns les autres selon leur mérite, vivant de petites rapines, passant les nuits dans des chantiers en construction ou dans des masures abandonnées.

A l'âge de 17 ans, le jeune vagabond fut pris par la police et envoyé dans une maison de correction, "où l'on apprend un métier, et où la vie serait douce, a-t-il dit lui-même, si le vice n'était pas déjà une habitude."

Au bout de deux ans, il parvint à s'échapper, en compagnie de deux amis, plus mauvais que lui, avec lesquels il vécut de vol et de pillage pendant deux autres années. Enfin, dans une scène de vol où le propriétaire résistait, notre jeune bandit donna à sa victime un coup mortel, et il fut arrêté tout couvert de sang.

Il entra dans la prison comme un fou furieux, criant, blasphémant, maudissant Dieu et les hommes. Mais cette sur-excitation s'apaisa enfin. A un certain moment, la porte du cachot s'ouvre, et un prêtre vénérable se présente. Le prisonnier croit revoir le prêtre qui, neuf ans auparavant, avait insisté pour lui faire faire sa première communion; il communique son impression au prêtre, et lui demande s'il

pourrait la faire dans sa prison. Le prêtre le lui assure, lui procure un catéchisme et un crucifix, et lui donne avec dévouement son assistance personnelle. Cependant le procès, rapidement instruit, se termine par une condamnation à mort, le prêtre fait vainement des démarches pour obtenir une commutation: la sentence est maintenue, et le jour fatal est fixé. C'est ce jour-là même qui est choisi pour le grand acte de la première communion.

Mais quelle transformation est opérée dans ce jeune homme! Le matin de ce grand jour, de bonne heure, il cause paisiblement avec l'exécuteur de la justice humaine: "Oh! monsieur, lui dit-il, quel beau livre que ce catéchisme! Quelles suaves prières! Si j'avais su tout cela! Et quel cœur cet aumônier! Voyez ce beau crucifix dans ma cellule: il paraît que je suis le seul ici qui possède l'image de Notre-Seigneur crucifié. Quel dommage que ce signe divin ne soit pas partout! Tenez, je n'ai plus de rancune, contre personne; je ne maudis pas le nom de mon père; j'aime à penser qu'il reviendra de son impiété qui m'a été si fatale, et je prie pour lui."

L'aumônier arriva bientôt; il eut encore une entrevue avec le prisonnier repentant, et puis il célébra la messe, à laquelle assista tout le personnel libre, y compris l'exécuteur et ses aides.

Le prisonnier resta à genoux tout le temps, absorbé dans le repentir et dans la prière. Lorsqu'il s'approcha pour faire sa première et dernière communion, les assistants pleuraient; quand à lui, il semblait être au matin d'un jour de fête.

Il pria longtemps encore, et l'on dut l'avertir qu'il était temps de venir prendre un peu de nourriture. Le brave aumônier lui avait apporté un bon déjeuner, auquel il fit honneur. Il paraissait heureux, gai même, ayant pour ses géôliers des paroles affectueuses —

"Allons, consolez-vous, dit-il à l'un d'eux qui s'essuyait les yeux, si Dieu me fait la grâce, comme au bon larron, de me placer dans son paradis, je penserai à vous. En attendant, je demande à tous ceux qui sont ici une petite prière pour l'assassin"

Cependant, l'instant fatal approche; les derniers préparatifs sont faits, y compris ce qu'on nomme la toilette du condamné. Celui-ci reste calme, heureux des grâces que Dieu lui a faites, et soutenu par la présence, les bonnes paroles et les embrassements répétés du digne aumônier. Au suprême instant, il entend ce vœu: "Fils du repentir, montez au ciel!" Et la scène tragique s'achève au milieu de l'émotion générale.

Deux pensées viennent naturellement à l'esprit, à la suite d'un récit à la fois si triste et si consolant. Combien sont méchants et coupables ceux qui travaillent à enlever aux âmes les croyances capables de les consoler et de les soutenir, dans les traverses et les combats de la vie! Mais surtout, combien est grande la religion qui a assez de puissance pour donner à l'âme flétrie par la vie et par le crime, le repentir et le pardon, l'espérance et le bonheur, au moment même où cette âme semble comme anéantie dans les angoisses et les tortures d'une suprême expiation!

A. M.

La tempête de ces jours derniers.

Une affreuse tempête a exercé ses ravages dans les comtés du sud du fleuve, à Montréal et dans le comté de Soulange vendredi soir dernier. Le bureau de poste et l'hôtel Balmoral à Montréal ont été frappés par la foudre. A la campagne un grand nombre de personnes ont été tuées à Howick, quatre ont été tuées à Valleyfield, et une à St-Zotique. Les blessés sont très nombreux. Le cyclone a tout balayé sur son passage, granges, maisons, clôtures, etc. Les dommages essayés sont incalculables et beaucoup plus considérables que ceux essayés dernièrement par les cultivateurs de ce comté.

Triste accident à St-Thomas.

La semaine dernière un des enfants de M. Narcisse Duval était entré sous une tente appartenant à ceux qui sont actuellement à poser les fils téléphoniques, et y trouva une cartouche.

Le petit imprudent, pour satisfaire sa curiosité, voulu voir le contenu et gratta avec une épingle, la partie métallique qui recouvrait la cartouche. Celle-ci prit feu et emporta le pouce et l'index du malheureux.

Le Dr Masse fut appelé pour faire le pansement, tout ce qu'il y a à craindre pour le présent, ce sont les complications.

Les courses de St-Félix de Valois.

Les courses qui ont eu lieu, ici, la semaine dernière, ont été un véritable succès. Voici la liste des heureux gagnants:

M. Pierre Coudu a gagné les bourses dans les deux premières classes. M. N. Melançon a remporté le deuxième argent pour les poulains de trois ans. M. Octavian Casabond, de Ste-Elisabeth, a aussi gagné le premier argent dans une course, et M. Elie Laferrière le deuxième.

Malgré qu'il eut plu cependant les organisateurs sont satisfaits de la recette.

M. Louis Cyr.

Dimanche soir, il nous a été donné d'assister à une représentation donnée par le fameux M. Louis Cyr. Notre *Hercule Canadien*, est certainement, d'après les tours de force qu'il a accomplis, l'homme le plus fort, qu'il soit possible de rencontrer.

Etant encore à la fleur de l'âge, il a parcouru toutes les différentes parties du Haut, et du Bas-Canada, le Nouveau-Brunswick, et une partie des Etats-Unis, il n'ira jamais rencontré son égal.

En 1885, à Québec, il a vaincu le fameux David Michaud, le champion de l'univers en levant sur son dos 371 lbs de plus que lui. Il a aussi surpassé Pierce, à Moncton, N. B., de 700 lbs.

M. Cyr est encore un jeune homme n'étant âgé que de 26 ans, sa pesanture normale est de 398 lbs, sa hauteur 5 pieds et 10 pouces.

La grosseur du muscle *biceps*, est de 20 pouces et 22 à l'état de contraction, il mesure 64 pouces aux épaules, 48 à la poitrine, et 58 à l'abdomen.

Comme on peut en juger par ces différentes dimensions, il n'est pas étonnant, que M. Louis Cyr puisse exécuter des tours de force, qui ne peuvent être faits par autre mortel, et nous en citerons quelques-uns.

Notre Champion Canadien, souleva au-dessus de sa tête un *dumb-bell* de 226 lbs; à l'aide d'une seule main il place un quart de fleur sur son épaule.

Un homme du poids de 205 est facilement placé au bout de son bras, et balancé dans l'air.

Une table sur laquelle est placée 21 hommes formant une pesanture de 3,300 livres est soulevée de terre, sur son dos. M. Ls Cyr a levé avec l'aide d'un seul doigt, un poids de 326 livres et manœuvra un poids de 100 lbs aussi facilement qu'un autre de 10, pour un simple individu.

Comme on peut le voir par l'énormité de tous ces différents tours de force, M. Ls Cyr peut être difficilement surpassé, aussi ce Monsieur veut-il aller exhiber en Europe sa force herculéenne, et montrer aux Européens, ce que peut faire un bon *Canayen*, au bout du bras. Il s'embarquera le 20 septembre prochain, mais donnera encore deux représentations avant son départ; l'une à St-Ambroise, dimanche prochain, le 26, et une autre à St-Jacques, le 2 septembre.

Nous félicitons M. Cyr, sur les succès qu'il a obtenus dimanche soir, et nous souhaitons qu'il réussisse à l'étranger.

L'ANNEXION.

Presque tous les journaux américains qui traitent la réciprocité illimitée, la regardent comme un mouvement préparatoire à l'annexion. C'est le *Transcript* de Boston

qui vient de donner la dernière note de la chanson. Voici ce qu'il dit: "Il est tout à fait évident que les questions ayant rapport aux pêcheries et au commerce transcontinental ne peuvent pas rester longtemps indécises sans produire un résultat d'hostilité: et l'on ne pourra les régler d'une manière absolue, en autant que les industries et le commerce y sont concernés, qu'en engageant le Canada à faire partie de l'union américaine. C'est bien clair: la réciprocité, c'est l'annexion."

Association politique.

M. Blair a soumis une proposition au Sénat américain, dans laquelle il demande que le président des Etats-Unis soit autorisé à négocier avec la Grande Bretagne une *Association politique* entre le Canada et les Etats-Unis. Association politique veut sans doute dire l'annexion.

Certains journaux américains ont une manière assez curieuse d'examiner cette question. Ils paraissent croire que l'Angleterre pourrait nous céder ou nous vendre, comme elle vendrait une marchandise. Ils peuvent se tromper. Les habitants de ce pays ont, pour le moment, le régime de leur choix, et le temps est passé où l'on nous envoyait d'Europe des constitutions toutes faites d'avance.

L'Angleterre, depuis longtemps déjà, ne peut plus songer à nous gouverner autrement que sur l'avis des représentants choisis par nous.

Ce serait perdre son temps que d'aller négocier en Angleterre une association politique: Il faudrait commencer par nous en parler d'abord, ou mieux il faudrait que nous y pensions les premiers.

Il y a bien ici des partisans de la réciprocité limitée, de l'Union commerciale, de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, mais personne, dans le moment, ne parle d'association politique, et pourtant M. Blair, d'après nous, perd bien son temps inutilement.

(Le journal de Québec).

ECHOS DU JOUR

La population actuelle des Etats-Unis est de 63,000,000 depuis 1878 ou de trente pour cent durant la dernière décade.

Une dépêche en date du 16 dit que à Cannes, France, deux dames qu'on dit appartenir à de bonnes familles, se sont battues en duel, près d'ici ces jours derniers, au pistolet. L'une d'elles a été blessée à la poitrine l'autre au bras. Cette rencontre est survenue à la suite d'une querelle amoureuse. Le cartel fut envoyé et accepté. Deux témoins accompagnèrent chaque combattante et toutes les règles du code du duel ont été scrupuleusement observées.

Une noce comme on en voit rarement a eu lieu dans la commune de Tériat, près de Bourg-en-Bresse.

Les invités au nombre de trois cents, venus de environs dans cinquante deux voitures, sont restés à table pendant trois jours; ils ont englouti vingt et un veaux, quatre bœufs, sept moutons, quatre-vingt dix volailles et absorbé six mille deux cents bouteilles de vin.

En quatorze jours, les fermiers demeurant dans un rayon de trois milles de Pesham (Minnesota) ont reçu du comté une prime de \$1 par boisseau.

Il s'organise en ce moment un grand piquet nique conservateur qui aura lieu à Laprairie au commencement de septembre.

Les trois ministres fédéraux de la province de Québec seront présents

Une députation des Canadiens-fançais les plus influents s'est rendue auprès de M. Greenway et lui a demandé de prendre des mesures pour encourager l'immigration de la province de Québec au Nord-Ouest.

Le *Standard*, de Buenos Ayres assure que 300,000 nègres sont sur le point de quitter les Etats-Unis pour aller fonder diverses colonies dans la République Argentine.

Le cardinal Lavignerie parle d'organiser une expédition dans le but de supprimer le commerce des esclaves dans le pays de Targanyika. Ce mouvement tend à se généraliser et finira peut-être par donner lieu à une croisade qui fera disparaître entièrement l'esclavage en Afrique

Une terrible éruption de volcan au Japon a tué 500 personnes et en a éclouppé au moins 4,000.

Aux derniers avis, la montagne fumait encore, et l'on craignait une inondation causée par l'amoucellement de la lave et des débris dans une rivière voisine.

Une grande révolution vient de s'opérer au Japon. L'impératrice vient de décréter que désormais toutes les dames japonaises qui seront invitées aux soirées de la cour devront y paraître poudrées et en toilette Louis XV.

Dans quelques semaines 8,000 ballots de coton auront été expédiés du Canada en Chine. Ces marchandises représenteront une valeur d'un demi million de piastres. Si des entreprises commerciales de cette nature sont aujourd'hui possibles, cela est dû aux deux grandes œuvres du parti conservateur, le tarif protecteur et la construction du Pacifique.

La justice américaine commence à protéger les écervelés contre eux-mêmes.

Un sportman qui voulait à tout prix sauter du haut du pont de Brooklyn vient d'être logé au pénitencier pour quatre mois.

Les 10,000 employés d'une grande filature de coton de Londres se sont mis en grève générale.

L'effet sera sensible sur le marché.

Une dépêche annonçait ces jours derniers que l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre étaient d'accord pour confirmer l'Italie dans son occupation de Massouha. Mais il semblerait que signor Crispi avait oublié de demander aussi le consentement des Abyssiniens, car ses derniers sous la conduite du chef Debed viennent de massacrer un corps expéditionnaire de 400 italiens.

L'honorable J. A. Chapleau volé durant la nuit.

L'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat, qui est arrivé la semaine dernière de Montréal à Québec, à bord du "Château Léoville", de la ligne Bossière, a été victime d'un vol assez considérable au Saint-Louis, où il était descendu en compagnie de l'honorable M. Ouimet, président des Communes et de M. C. A. Dansereau.

Il avait placé ses habits aux portemanteaux de sa chambre moins sa veste qu'il déposa sur une tablette à côté de la porte. Sa montre avec chaîne et médaillon, le tout en or et valant à peu près \$400, ainsi qu'une somme d'environ \$90 en billets de banque, dont l'un de \$50, étaient dans ses habits à son réveil ses objets avaient disparus. Les détectives ont paraît-il arrêté les voleurs.

CINQ MEURTRES.

La province de Québec a été le théâtre de pas moins de cinq meurtres depuis deux mois.

Le premier est celui de l'huissier Warren, tué à Scotstown, Cantons de l'Est, par Morrisson; le deuxième, celui de Wolfestown; la victime, Napoléon Michel, est mourant des blessures que lui a infligées Rémi Lamontagne.

Le troisième de ces meurtres a été commis à Danville; Lilly Powell est la victime; le meurtrier reste inconnu. Viennent ensuite le meurtre de la femme indienne Jacobs, tuée par son mari à Caughnawaga, et celui de l'hôtelier Pilon; tué par Alexandre Caza, à Coteau Landing. Comme on le sait, sur ces cinq meurtres, il n'y en a que deux qui soient encore aux mains de la justice. Tous les autres lui échappent.

Abonnez-vous à l'Etoile du Nord, seulement 50 cts. par année.

ORDINATIONS.

Sa Grandeur Mgr Ed Fabre a fait les ordinations suivantes, à l'Archevêché, le 15 août courant :

Diacres — MM. J. Clairoux, A. Lippé, F. X. Pelland, A. Bertrand.
Sous-Diacres — J. Cabana, A. Chaussé, U. Roberge, A. Laporte.

Ordres Moindres — A. Ferland, A. Laliberté, N. Ferland, H. Martel, T. Beaudry, F. X. Chalifour.

Tonsurés — A. Blouin, A. Desaulniers, G. Deshaies, P. Desrosiers, D. Desroches, A. Forget, W. Geoffroy, T. Lachance, H. Mongeau.

Cour de Police.

La corporation de la ville de Joliette est entrée en pleine lice la semaine dernière. Il s'agissait d'une poursuite, contre J. Desormiers, hôtelier, pour avoir entravé un fonctionnaire public, dans l'exécution de son devoir, le constable Beaudoin qui s'était introduit chez Desormiers pour opérer l'arrestation d'un nommé Geoffroy qui avait été frappé par un autre.

La cause a été argumentée devant Chs B. H. Leprohon Ecr J. P.

Malgré tout l'embouppement que possède le savant magistrat, il dut se sentir bien mal à l'aise dans sa chaise magistrale, car il avait en face de lui, cinq défenseurs de l'opprimé, dont quatre agissaient pour l'accusé, et un, représentait la corporation. M. M. Tellier avait été chargé de la défense, et M. J. A. Renaud de la poursuite, MM. Champagne, Martel et Beaudry, avaient été retenus pour défendre les individus, accusés d'avoir troublé la paix publique et causé du désordre dans la maison de M. J. Desormiers.

Le Magistrat, déclina sa juridiction dans cette dernière cause avec dépens contre la corporation et condamna J. Desormiers à payer la somme de \$20,00 d'amende, et les frais.

La cause a été conduite très-habilement de la part des savants avocats qui en avaient été chargés, et le magistrat a rendu un jugement très élaboré, et qui a nécessité de sa part beaucoup de recherches légales.

Un monstre.

Un journalier d'un certain âge nommé Thos. Lehan, a tué sa femme de la façon la plus barbare. Lehan a jeté la malheureuse femme par terre et s'est ensuite appliqué à la frapper sur la tête et sur tout le corps avec le talon de ses bottes, et l'a ainsi broyée de coups de pieds jusqu'à ce qu'elle eut rendu le dernier soupir.

Ce monstre affreux a aussi voulu tuer son petit garçon âgé de quatre ans, qui s'est échappé il a été arrêté et écroué.

AU PUBLIC.

Avis est donné aux porteurs de billets de la loterie de Ste-Anne d'Ottawa, que le tirage n'aura lieu que le 3 septembre prochain.

J. P. M. LECOURT, Prés.
Par ordre,
T. A. HUDON, Sec.

Les cultivateurs au marché Bonsecours à Montréal.

En vertu d'un des règlements de la ville et des instructions données par le comité des chemins, le chef de police a été notifié de ne pas permettre aux cultivateurs de prendre leurs places autour du marché avant 4,30 a. m. A la demande de plusieurs citoyens influents, le comité des marchés leur a donné permission aux cultivateurs de se placer, après minuit et demie.

Malgré tout cela, plusieurs d'entre eux ont persisté à ce placer aussi à bonne heure que 8 heures. Ces jours derniers vers 8, 30, le constable en devoir au marché Bonsecours est venu se plaindre au chef Hughes qu'environ une vingtaine de cultivateurs étaient à leurs poste. Le chef donna ordre au sergent en devoir au poste de se rendre sur les lieux avec toute la force de réserve et d'arrêter tous ceux qui feraient mine de résister. La présence de la force a eu un effet magique en moins de cinq minutes, il ne restait plus personne aux abords du marché.

Echos de Joliette.

Fête religieuse. — Dimanche dernier a eu lieu à l'église paroissiale la solennité de la fête l'Assomption de la Ste Vierge. Le Révd M. Viau a officié assisté de M. Lesieur comme diacre et M. Jolicœur comme sous-diacre.

Le sermon de circonstance a été donné par le Révd M. Lafortune.

La messe du second ton, a été chantée, les *solis* ont été chantés par M. le Dr J. Leprohon ; à l'Offertoire, M. J. H. Renaud a chanté un magnifique morceau intitulé " *Jesus qui venit.* "

M. C. H. Beaudoin présidait à l'orgue, et a exécuté des morceaux appropriés à la circonstance.

Candidats. — Les deux candidats qui ont accepté la lutte, pour le mandat de l'Orphelinat des Sœurs de la Providence, M. J. A. Larochelle et M. Albert Gervais, sont entrés en pleine lutte.

Les circulaires sont sorties, et les assemblées, commenceront bientôt afin d'organiser la campagne, d'une manière efficace.

Pèlerinage. — Le pèlerinage des citoyens de St Jacques, à Sainte Anne de Beupré est fixé au 6 septembre prochain, au lieu du 12 tel que nous l'avions déjà annoncé, et se fera pour les hommes seulement.

Inspecteur. — M. J. J. Provost Inspecteur des poids et mesure, continue, la tournée d'inspection qu'il avait commencé il y a quelques jours.

Pour l'Europe. — L'honorable M. le juge Baby, s'est embarqué mercredi de cette semaine à bord du vapeur océanique, pour l'Europe. L'hon. juge a obtenu un congé de trois mois d'absence, pour rétablir sa santé.

Amélioration. — M. Chs. B. H. Leprohon est à faire d'importantes améliorations à son moulin à farine, et espère le mettre en opération l'automne prochain.

A l'œuvre. — Tous nos bons lecteurs, et nos bonnes lectrices, sont instamment priées de nous faire parvenir quelques cinq centins, afin de pouvoir aider à la candidature de l'Éditeur de l'Étoile du Nord, pour le Bazar qui se tiendra à Joliette, les 9 et 10 octobre prochain.

Mieux. — Il nous fait plaisir d'apprendre que le Révd M. Dupuis curé de Ste Elizabeth, éprouve beaucoup de mieux.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, de la maladie qui le fait si cruellement souffrir.

Étudiant. — M. Edouard Rivard, fils de M. le Dr. Rivard, shérif de ce district, a été admis à l'étude de la pharmacie, après un brillant examen.

Nous félicitons le jeune étudiant sur le succès qu'il a obtenu.

De retour. — Mde Arthur Guilbault est de retour de Chicago, après une absence de cinq semaines où elle était en visite chez ses parents. Mde Guilbault est revenue enchantée de son voyage.

Appareil. — Le contrat pour l'appareil de chauffage, à la station des pompes, a été accordé à MM. Martin & Frère, pour le montant de \$1200,00.

En visite. — M. Pierre Bonin, forgeron, de cette ville, doit partir cette semaine, pour un voyage à Penetanguishene, Ont., où résident plusieurs de ses parents. M. Bonin sera absent une quinzaine de jours. Nous lui souhaitons bon voyage.

Les personnes qui voudraient faire parvenir leur nom, pour travailler à l'organisation et au succès de la candidature de M. Albert Gervais, sont instamment priées de le faire immédiatement.

Terminaison. — La couverture du dôme du collège sera terminée cette semaine, le contrat a été exécuté par M. Joseph Dalphond, et à la satisfaction des intéressés.

Hausse. — Nous sommes autorisés par M. Pierre Levesque, de St-Thomas, à annoncer aux intéressés qu'il paie maintenant \$5,25 pour le foin, au lieu de \$5,00 tel qu'annoncé la semaine dernière.

Avis aux marchands. — Si vous avez besoin d'un bon soulier, fait avec tweed neuf de première qualité, et en bon cuir goudrier, adressez vous à Albert Gervais. Le prix en gros est de \$2,40 cts la doz. Essayez-les une fois, et vous en serez satisfaits.

Accident. — Mme Olivier Farly, s'est fracturé une côte, en tombant sur une cuvette. Elle est actuellement sous traitement.

Par prudence. — Les autorités du collège, font actuellement poser un tuyau de 4 pouces, afin de pouvoir se préserver plus efficacement contre l'incendie, par une borne-fontaine, qui sera placée au centre de la terrasse.

En Canada. M. Julien Bourgeois, de Colman city, Marinette, comté Wisconsin, est actuellement en visite chez son frère Edmond, avec sa famille.

En visite. — Mesdemoiselles E. C. Lalleur et H. Lalleur d'Yamaska P. Q., ainsi que mademoiselle Cadieux et M. R. Magnan de Montréal, sont en visite chez A. Magnan Ecr N. P., de cette ville.

Charbon. — Les consommateurs de charbon, sont à faire charroyer la quantité de charbon qu'ils ont besoin pour leur approvisionnement.

Décès. — Nous avons la douleur d'annoncer la mort du Frère Henri, Zéphirin Champagne, C. S. V., à l'âge de 24 ans. Le Frère Champagne était dans la communauté des C. S. V., depuis 1878, et a succombé à la terrible maladie de la consommation.

Ses funérailles auront lieu demain, vendredi, à 8½ heures, A. M.

De retour. — Le Révd M. Viau, vicaire, est de retour de Montréal, où il a passé quelques jours pour y suivre les exercices de la retraite annuelle des vicaires.

Récolte. — On a commencé la récolte du tabac canadien dans les campagnes environnantes de Joliette. La récolte somme toute est bonne. Les sauterelles n'ont causé aucun dommage ici.

Affaires professionnelles. — M. R. Delfausse, Ecr Avocat de Montréal, était en cette ville, mercredi de cette semaine, pour affaires professionnelles.

Décès. — A Ste Mélanie d'Aillebout le 18 du courant à l'âge de 73 ans, est décédé M. L. Tellier, après une longue maladie soufferte avec la résignation d'un chrétien.

Les funérailles ont eu lieu mardi dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La messe de *requiem* a été chantée par le Révd M. Bonin curé, et l'absoute par le Révd M. Jeannotte. M. Tellier était le père de Mde J. J. Provost de cette ville.

Nos condoléances à la famille.

A l'heure de mettre sous presse, nous voyons avec plaisir qu'un grand nombre de personnes ont déjà répondu à l'appel généreux que nous avons fait, en faveur du candidat M. A. Gervais, et en leur ofrant nos remerciements, nous espérons qu'ils continueront à nous accorder leur appui.

De retour. — Les Révérends MM. Boucher C. S. V. et M. Lavallée professeur au Collège Joliette, sont de retour d'un voyage en Oregon, Californie. Ces messieurs ont été au delà d'un mois et demi dans leur voyage.

Aux amateurs. — M. J. U. Gervais Géolier, annonce aux personnes qui auront besoin de bonnes tomates, qu'ils en trouveront chez lui, ceulies fraîches et à 10 cts. la douzaine.

Relure. — Lorsque vous aurez des volumes à faire relier, allez voir Albert Gervais, Joliette.

Achat. — Les élèves du collège Joliette, commencent à circuler dans les magasins, afin d'acheter ce qui leur est nécessaire pour suivre leurs classes.

M. A Gervais a reçu ces jours derniers, un assortiment considérable de livres de classes, cahiers, etc, qu'il vendra à bas prix.

Départ. — MM. Chs Bernard et A. Leblanc laissent Joliette, cette semaine, pour aller terminer leurs études classiques, au Collège de Toronto.

Temps froid. — Nous avons une température très variée depuis ces jours derniers, dans le jour, assez de chaleur ; le soir temps froid. la nuit presque la gelée.

Candidat. — Il est plus que probable que le Candidat dans Montréal-Est sera M. O. M. Auger. Ce monsieur est un ancien élève du collège Joliette, natif de cette ville, et a fait sa claricature chez l'hon. juge Baby.

Liste des Jurés. — La liste supplémentaire des grands et petits Jurés pour l'année 1888, tel que proposée par le Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette, a été approuvée par le Conseil, à la séance d'hier soir.

Cierges. — Lorsque vous aurez besoin de cierges approuvés pour le culte, avec la permission spéciale de Sa grandeur Mgr Fabre Evêque de Montréal vous en trouverez à la librairie de Albert Gervais place du marché Joliette. Vente en gros et en détail.

Important à savoir

A ceux qui sont atteints de Rhumatismes.

Le soussigné Joseph Lefebvre, fondeur à Sorel, a l'honneur d'informer le public qu'il a en sa possession toutes sortes de remèdes pour soigner les Rhumatismes, et en garantit entière guérison. Les personnes qui désiraient le voir sont priées d'aller à Sorel, où il réside et en reviendront satisfaites.

JOSEPH LEFEBVRE, Fondeur, SOREL.

A VENDRE.

Bon placement sur une magnifique propriété.

Un emplacement de 50 Pieds de largeur sur 200 pieds de profondeur, bâti d'une maison pour deux logements avec Hangar et autres dépendances, aussi un espace très étendu pour faire un magnifique jardin, situé sur la Rue St-Barthelémy, entre les Rues St-Antoine et DeLacaudière, Joliette.

Conditions faciles et à bas prix. Pour plus amples informations, s'adresser à M. JOSEPH GUIBAULT, commis chez MM. J. B. A. Richard & Cie, Joliette. 19 juillet 1888, 3 m.

AVIS.

Je, soussigné, fais défense d'avancer à mon fils, ou à toute autre personne de ma famille, sans une autorisation signée de ma main, de plus, si quelques personnes ont des réclamations contre moi, elles sont priées de les produire immédiatement.

MEDERIC JETTE
St Paul de Joliette, 5 juillet 1888.

CANADA, Province de Québec, District de Joliette, Cour de Circuit, No 2165. Pélagie Granger, fille majeure et usant de ses droits, de Montréal, District de Montréal, demanderesse, se plaint de Julie Granger, de Coleman, dans le comté de Marinette, dans l'Etat de Wisconsin, un des Etats Unis d'Amérique, épouse de Joseph Brault, cultivateur, du même lieu, et ce dernier en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse, défendeurs. Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans les deux mois. Ville de Joliette, ce 11 août 1888. DESROCHERS & DESILETS, G. C. C.

Compagnie Minière
— DU —
DISTRICT de JOLIETTE.

HILAIRE NEVEU, PRÉSIDENT.
LOUIS FARLY, SEC-TRÉSORIER.
REMI NEVEU, SURINTENDANT.

Des parts dans cette Compagnie seront vendues jusqu'à nouvel ordre pour dix piastres (\$10,00) par part.

Les Certificats seront envoyés franc de port en recevant le montant mentionné plus haut. S'adresser à

LOUIS FARLY,
JOLIETTE, P. Q.
N. B. — La propriété est située dans la paroisse de St-Alphonse, comté de Joliette.

Maisons à Vendre et a Louer.

Succession de feu F. B. Godin en son vivant Ecr., Avocat C. R. offre en vente a des conditions faciles.

1o. Un magnifique maison en brique rue Manseau Joliette, ci-devant occupée par l'Hon. Juge Simon.
2o. Une maison en brique, rue Notre-Dame Joliette, comprenant un magnifique magasin, et logement.

A LOUER.

Le magasin ci-dessus mentionné, s'adresser à F. O. DUGAS, Procureur de la succession F. B. Godin:

ARGENT A PRETER.

Par grosses ou petites sommes a longues ou courtes échéances, s'adresser a F. O. Dugas, Procureur de la succession F. B. Godin.

Joliette, 26 juillet 1888, b. m.

AU PUBLIC ACHETEUR !

M. CAMILLE LABRECHE invite tous ses amis et le public en général a lui faire une visite à son magasin, Place du Marché, pour y voir l'assortiment de marchandises nouvelles qu'il a achetées pour ce printemps et consistant en nouveautés de toutes sortes : Etoffes a Robe, Soie Noire et couleur, Magnifique Satin noir et couleur, Garnitures de toutes sortes, etc., etc.

Assortiment immense de Hards faites et de Chapeaux en tous genres

Dans les marchandises de deuil, dans les tweeds canadiens & anglais, il dispose d'un assortiment des plus considérables qu'on puisse imaginer et voir à Joliette. Serge de 75 cts. jusqu'à \$5.00 la vgs.

Assortiment immense de Tapis, Prêlarts, Valises, Etc.

Choix immense dans les articles suivants : Cotons jaunes, carreaux Shirting, Coutil, Indienne, Guillaume et spécialités de tous genres, dans le département des cottonnades. Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérimos à soutenir à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Camille Labrèche

Avis Important !

M. Ald. Charland,
Huissier de la Cour Supérieure
ET
agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement, de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. des Rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, ou à sa maison privée, sur la rue St-Viateur.

Joliette 8 mai 1888. an:

G. A. CHAMPAGNE,
AVOCAT,
Admis au barreau, Nov. 1858
BUREAU ET RESIDENCE :
RUE MANSEAU.
JOLIETTE.

Perreault & Marsolais,
AVOCATS,
BUREAU : Bloc G. Lafortune, en Face de la Station des Pompes.
Joliette, P. Q.

N. B. — M. Marsolais sera à Joliette tous les jours, M. Perrault continuera à tenir son Bureau à St-Jacques comté de Montcalm, tous les jours, excepté tous les jeudis à Ste-Julienne et les samedis à Joliette. Ils suivront aussi les Cours de Berthier et l'Assomption.

E. MICUE,

Marchand en Gros de

VINS FRANÇAIS,—Sielle (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc., des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE,—Oporto, Tarragona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS,—Si bien appréciés de public.

EAU DE VIE,—(Brandy) Hennessy Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER,—En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE,—En entrepot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payer.

BIERE ET PORTER,—Des MM. Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE,

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

Farines Fortes, Provisions, Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc., COIN DES RUES

De Lanaudière & St-Pierre,

JOLIETTE, P. Q.

n 43 30 R A I 1

M. AUGUSTE GOULET, SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesée à Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures.

Il en tient de toutes les sortes, de toutes les qualités et de toutes les formes.

Prix suivant la valeur. M. A. Goulet, continuera sa boutique de seller et tiendra en vente toutes sortes de harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en qualités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

9 Mai 1888 1 an.

H. GOSSELIN,

Manufacturier de

Portes, Chassis, Jalousies, moulures Etc L'ÉPIPHANIE, P. Q.

M. H. GOSSELIN, annonce au public en général qu'il tient une manufacture des articles ci-haut mentionnés et qu'il entreprendra et fera sous le plus court délai, toutes les commandes, qu'on voudra bien lui confier, à des prix défiant toute compétition. Il a constamment en mains toutes sortes de bois, préparé et brut, qu'il vendra à bas prix. Les commandes venant des autres paroisses recevront toute l'attention possible.

9 Mai M.-C.

SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE



DU Dr NEY

Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catharthe, du Croup et autres affections des Voies Respiratoires.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU Dr NEY est offert au public en toute confiance. S'il ne guérit pas toujours, il soulage infailliblement.

Ce remède précieux est composé d'herbes médicinales, et d'autres substances médicamenteuses, le tout soigneusement combiné de manière à produire un effet PROMPT et EFFICACE.

Le peu d'espace ne nous permet pas de donner ici même une faible partie des témoignages des personnes qui ont bénéficié de l'usage de cette admirable préparation. Nous ne citerons que le suivant, vu qu'il vient d'une personne bien connue et qui A SOUFFERT PENDANT PLUS DE VINGT ANS les tortures de cette terrible affection.

MONSIEUR,

Il me fait plaisir de vous donner mon témoignage en faveur de votre excellente préparation, le SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY.

Je souffre depuis vingt et un ans de l'Asthme, maladie si cruelle que j'ai contractée pendant le cours de la guerre de sécession, à laquelle je pris part comme militaire dans l'armée du Nord. Depuis cette époque, ayant voyagé beaucoup, et dans plusieurs pays, j'ai eu occasion d'essayer nombre de préparations très recommandées contre cette pénible affection; mais je n'ai encore rien trouvé de comparable au SPECIFIQUE DU Dr NEY. Pour moi, c'est le remède par excellence.

Une autre personne à qui j'ai recommandé ce médicament, s'en est servi avec le plus grand avantage et a éprouvé un soulagement immédiat.

J'ai aussi constaté avec beaucoup de satisfaction que mes enfants qui souffraient du rhume avaient éprouvé un soulagement considérable par le fait qu'ils étaient dans l'appartement où je faisais brûler du SPECIFIQUE.

Je n'hésite donc pas à recommander en toute confiance aux malheureux asthmatiques le SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY, dont l'usage m'a fait tant de bien.

Votre bien dévoué etc.,

ESDRAS GÉNÉREUX

St-Alphonse de Rodriguez, 22 novembre 1886.

Le propriétaire se fera un plaisir de donner le nom et l'adresse du nombre de personnes qui ont employé le SPECIFIQUE avec le meilleur résultat à tous ceux qui lui en feront la demande, afin qu'ils puissent vérifier la véracité de ses avis.

Prix : 50 centins et \$1.00 la boîte. Petites boîtes d'essai 25 centins.

Expédié franco par la malle sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens et Marchands

SEUL PROPRIÉTAIRE ET FABRICANT

LOUIS ROBITAILLE

PHARMACIEN-CHIMISTE

Joliette, P. Q.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément, quand par un usage judicieux du Restaurateur de Robson vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur noire primitive et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le Restaurateur de



MARQUE DE COMMERCE.

Robson rend aux cheveux leur noir primitif, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir et de leur donner un lustre incomparable. Essayez ce Restaurateur, et vous serez pleinement satisfait. Prix 50 cts la bouteille. Vendu chez tous les marchands et chez L. ROBITAILLE, Pharm, Joliette.

Aux Amis et au PUBLIC en General

M. CHARLES TELLIER,

MARCHAND DE

ST-FELIX de VALOIS

Est heureux d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il a considérablement augmenté son assortiment dans les différentes branches de commerce qu'il tient, savoir : Assortiment complet dans les marchandises sèches, épicerie, etc. M. Tellier désire que le public prenne note du fait, que ses dépenses étant diminuées, il pourra et vendra à meilleur marché que par le passé.

Le public de St-Félix de Valois et des paroisses environnantes, est prié d'en prendre note et de savoir choisir le marchand qui peut vendre le meilleur marché.

A tous de faire une visite au magasin de M. Charles Tellier, et vous serez satisfaits. Mr Tellier profite de l'occasion pour remercier ses pratiques de l'encouragement reçu jusqu'à ce jour et promet satisfaction pour l'avenir.

No 33, 22 m. 3m

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS D JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la

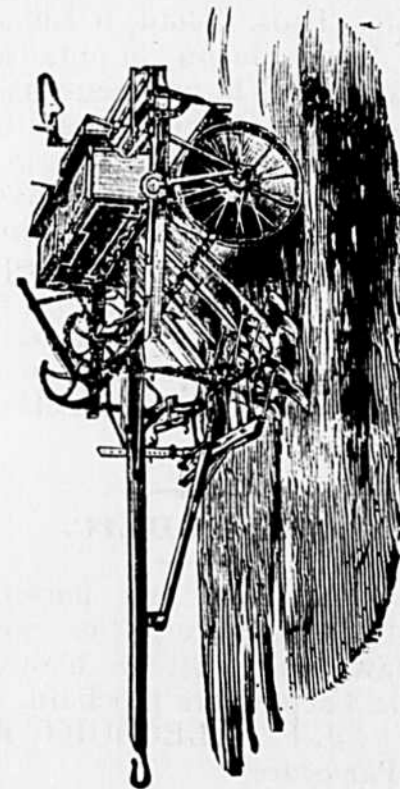
MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

20, 9, 14-12 m

Rouleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débouurer le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retourage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour scier le bois de chauffage avec soie rendu, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à moudre, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,

S. VESSOT & CIE.

Manufacturiers,

Joliette, P. Q.

COUPE GEOMETRIQUE

Opinion de quelques connaisseurs, gens expérimentés dans l'art de bien tailler. Les Certificats suivants ne laissent possibilité à aucun doute sur la supériorité du système de taillage ci-haut mentionné

LISEZ, ET JUGEZ

MM. OVIDE PELLETIER, Tailleur de St-Jean de Matha.

GILBERT CHARTIER, Tailleur de St-Félix de Valois.

ARTHUR MAGNAN, Tailleur de Ste-Julienne.

CHARLES HAENOIS, Marchand Tailleur de New-York.

HENRY TURCOTTE, Marchand-Tailleur de Lowell Mass.

DEMOISELLE H. ROUTHIER, Couturière de St-Thomas.

et une foule d'autres Personnes compétentes qu'il serait trop long de mentionner ici ayant appris de

MR. J. ARSENE CHARLAND

TAILLEUR DE JOLIETTE,

le système de taillage appelé

LA COUPE GÉOMÉTRIQUE

est certifié sous leur signature que le dit système l'emporte de beaucoup sur tous les autres systèmes en usage au Canada ou ailleurs.

Teinturerie.— N'oubliez pas que Albert Gervais, est agent pour la teinturerie à vapeur de M. Joseph Gonthier, teinturier de Trois-Rivières. Les ouvrages sont garantis, délavés promptement et à bas prix.

Au public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie. La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau, Ancienne résidence de F. B. Godin, Etc., JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les sapin. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux papiers.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Menuisier,

Rue Notre-Dame. JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc., et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un gout supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

n 26, 27, 87 1 a.